



**HAL**  
open science

## Une reconnaissance paradoxale : ethnicité et participation dans les politiques de la ville

Milena Doytcheva

► **To cite this version:**

Milena Doytcheva. Une reconnaissance paradoxale : ethnicité et participation dans les politiques de la ville. Penser les questions sociales et culturelles contemporaines : quels enjeux pour l'intervention sociale? , 2010. hal-01493606

**HAL Id: hal-01493606**

**<https://hal.science/hal-01493606>**

Submitted on 21 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Une reconnaissance paradoxale : ethnicité et participation dans les politiques de la ville

Milena DOYTCHEVA<sup>1</sup>

Dans les comparaisons internationales, la France est souvent étudiée comme l'exemple d'une position politique assimilationniste fondée sur une conception républicaine de la citoyenneté qui nie et invisibilise les identifications et attaches particulières. Pourtant, si la rhétorique politique contre « les particularismes » est ici forte, des préoccupations qui informent ailleurs les politiques dites de *reconnaissance* du pluralisme et des questions minoritaires<sup>2</sup> sont observables également en France et peut-être tendent-elles à se développer ces dernières années : on peut mentionner ici les préoccupations nouvelles qui visent à « promouvoir la diversité » dans le champ économique et politique, dans les médias ou la fonction publique et qui font suite à la reconnaissance, toute récente, de l'existence et de la prégnance des discriminations raciales et de la nécessité de les combattre ; les formes de discrimination positive, qui tout en demeurant controversées, se développent comme à travers l'exemple des politiques en faveur de la parité ou celles en direction de quartiers et de territoires urbains dits « sensibles ». Ce texte propose de s'intéresser plus particulièrement à un ensemble singulier de pratiques que constitue le soutien public aux organisations ethniques des migrants et de leurs descendants pour questionner les formes pratiques et symboliques qui s'en dégagent de prise en charge et de régulation publique de l'ethnicité.

Le soutien aux organisations des migrants et de leurs descendants ne fait pas l'objet d'une politique spécifique en France. Depuis la réintégration des associations d'étrangers dans le droit commun de la loi de 1901 en 1981, il a été d'abord et essentiellement le fait du FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles) pour qui le recours aux associations comme relais d'intervention est une pratique historique<sup>3</sup>. Avec le développement au cours des années 1980 de politiques sociales dites *de proximité*, et avec les convergences sémantiques, institutionnelles et politiques de plus en plus poussées, au cours de cette décennie et la suivante, entre immigration et quartiers « en difficulté », politique d'intégration et politiques de la ville (Doytcheva, 2007), le financement public aux associations des migrants a trouvé des relais nouveaux, notamment locaux. Comme nous essayerons de le montrer dans ce texte, il s'est aussi redéployé dans un cadre rénové de signification et de légitimité qu'est l'appel lancé par les pouvoirs publics à « la participation des habitants ».

---

<sup>1</sup> Publié dans : Milena Doytcheva, « Une reconnaissance paradoxale : ethnicité et participation dans les politiques de la ville », in M. Boucher (Ed), *Penser les questions sociales et culturelles contemporaines : quels enjeux pour l'intervention sociale ?* Paris, L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2010.

<sup>2</sup> Le terme même de minorité est récusé comme n'ayant pas de fondement sociologique. Nous le reprenons dans un sens précisément sociologique pour désigner non pas une minorité statistique, mais un groupe ou un ensemble d'individus qui en raison de caractéristiques particulières se trouvent « minorés » ou « minorisés », c'est-à-dire sujets à des traitements défavorables, tant sur le plan symbolique et politique que sur celui matériel de la distribution des richesses et de l'accès aux bien sociaux. Nous référons la notion de *reconnaissance* aux perspectives théoriques développées par des auteurs comme C. Taylor ou N. Fraser qui, sous des angles différents, interrogent les manières dont les problématiques minoritaires et identitaires invitent à repenser les principes d'égalité et de justice sociale (Taylor, 1994 ; Fraser, 2005).

<sup>3</sup> En 1959, un an après sa création, le FAS finance quelques 28 organismes (organismes parapublics, œuvres privées, associations). L'élargissement de son action à l'ensemble de la population étrangère en 1964 entraîne la multiplication des crédits ainsi que des organismes financés : 112 en 1966, 180 en 1972, plus de 300 en 1975. En 1983, un an après sa régionalisation, le FAS finance plus de 850 organismes ; ils sont 3500 en 1990, puis à la faveur de son l'engagement dans les politiques de la ville, 5 000 en 1995, 7 000 en 2000 cf. Sophie Jossset, *Le FAS : 1958-1998. 40 ans d'histoire au service de l'intégration*, rapport de stage, FAS, Service de documentation, 1998.

Le développement de politiques territoriales, dans le sillage de la décentralisation politique, marque en effet en France une recomposition importante de l'action publique. Selon les travaux emblématiques de la Commission Nationale de Développement Social des Quartiers, au début des années 1980, dans un contexte marqué par « la nouvelle question sociale » qui est celle de l'élargissement et de la transformation des populations exclues<sup>4</sup>, la « solidarité » ne doit plus être comprise comme une « assistance à la fois aliénante et coûteuse », mais comme le « soutien apporté à la remobilisation collective » (Dubedout, 1983). Les nouvelles politiques qui voient le jour dans ce contexte fonctionnent « à l'implication » des citoyens et des habitants (Donzelot, Estebe, 1994)<sup>5</sup>. Les individus bénéficiaires de l'action sociale sont désormais appelés à se « prendre en charge », à devenir « les acteurs » de leur insertion ou, à tout le moins, à « créer du lien social » vu comme un bien rare qu'il s'agit de cultiver et de produire<sup>6</sup>. Aux confluent de ces recompositions locales de l'action sociale, l'ethnicité est devenue, selon l'hypothèse que nous aimerions explorer ici, un levier d'action collective et de « participation » dont les institutions sont amenées à se saisir. En effet, du moment où on en appelle à la « mobilisation collective », comment préjuger des bases sur lesquelles elle est possible ? Avec le développement des politiques de développement social des quartiers puis des politiques de la ville, un champ de mobilisation et d'intervention est proposé aux habitants des quartiers populaires dont les populations nombreuses des migrants et de leurs descendants, cependant que la libéralisation du droit d'association en 1981 et l'association du FAS à ces politiques, ainsi que la focalisation croissante du débat public sur des questions liées à l'immigration, convergent pour faire du « territoire », en la figure plus particulièrement des « quartiers sensibles », un outil privilégié de gestion de l'ethnicité, tant aux yeux des pouvoirs que de l'opinion publics.

Nous aimerions examiner dans ce texte les formes symboliques et pratiques de gestion et de prise en charge de l'ethnicité qui informent les relations nouées ainsi sur la scène locale entre élus, professionnels, sociaux, techniciens des politiques urbaines et les associations locales volontaires des migrants et de leurs descendants<sup>7</sup>. Nous essayerons de montrer plus particulièrement, comment le développement social urbain (DSU) – qui sera ici notre entrée privilégiée sans bien entendu qu'elle puisse épuiser la question d'une gestion locale et municipale de l'immigration et de l'ethnicité - a pu conduire à populariser auprès de ses « partenaires » (municipalités, travailleurs sociaux), la relation à ce type d'acteurs. Mais comment aussi ce dialogue ou intérêt institutionnel pour les mobilisations spécifiques des migrants se révèle ambivalent, marqué par un double ancrage social et local qui tend à subordonner l'ethnicité à des principes d'intervention hétéronomes et des valeurs « légitimes » comme la Culture, la paix sociale, le lien social<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir par exemple les travaux de Robert Castel qui analyse sur ce point l'apparition et la démultiplication de nouvelles catégories d' « exclus », qui sont désormais des catégories « aptes » et non plus « inaptes » au travail (Castel, 1995).

<sup>5</sup> Pour une vue d'ensemble des transformations idéologiques et sociales qui affectent à cette époque les « démocraties libérales », on se reportera à Kymlicka Will, Wayne Norman, « The return of citizen », *Ethics*, 1994.

<sup>6</sup> Voir notamment *Esprit*, « A quoi sert le travail social », Mars-Avril, 1998.

<sup>7</sup> Les notions d'ethnicité et d'ethnicité sont entendues ici, selon l'approche fondatrice de M. Weber, en référence à la croyance en une ascendance commune qu'elle soit fondée sur une origine nationale ou régionale, une « culture », une religion ou un phénotype. Pour une approche contemporaine des perspectives relationnelles et constructivistes de l'ethnicité, voir notamment Martiniello M., *L'ethnicité dans les sciences sociales*, Paris, PUF, 1995 ; Poutignat P., Streiff-Fenart J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

<sup>8</sup> Ces développements s'appuient sur une enquête conduite entre 1998 et 2001 dans deux villes de la région parisienne–Garges-lès-Gonesse dans le département du Val-d'Oise (95) et Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne (94) – auprès d'associations, de professionnels sociaux, d'agents municipaux et d'élus. Une trentaine d'associations ont été notamment rencontrées dans les deux villes.

## *De la relation instrumentale à l'aide publique comme moyen*

Les politiques de la ville sont, au début des années 2000, des politiques presque entièrement faites par des associations : on en compte 15 000 qui, entre 1994 et 2000, ont contribué à leurs programmes. D'après le rapport Sandrier consacré à la question, à la même époque, près de 7 200 associations sont soutenues chaque année pour environ 13 000 projets, captant ainsi les trois-quarts des crédits spécifiques de l'État au fonctionnement des contrats de ville. Les associations d'habitants dites encore « associations de quartier », comptent pour environ 53% de ces effectifs. « Fortement dépendantes des crédits de la politique de la ville, car peu financées par ailleurs », elles reçoivent 16 % des financements versés, soit une aide globale annuelle comprise entre 24 000 et 120 000 francs (Sandrier, 2001). Identifiées par de nombreux rapports, les associations de migrants et de descendants en font partie, sans qu'on puisse cependant en préciser la proportion exacte.

L'absence de données quantitatives sur la question est à rapporter d'abord aux principes républicains évoqués de la « cécité aux origines ». Au-delà ou en-deçà, elle se loge dans la difficulté pratique de *nommer* ces acteurs. En effet, les catégories d'ethnique ou d'ethnicité ne sont pas retenues pour les qualifier, tant elles peuvent apparaître comme « antinomiques » aux principes de l'engagement citoyen dont la pratique associative est vue aujourd'hui comme une des expressions privilégiées (Barthélémy, 2000). Les expressions « associations nées de l'immigration » (ANI) ou « associations issues de l'immigration » ont été un temps utilisées pour les désigner. Au regard de l'enquête, c'est l'appellation d'« associations communautaires » qui semblait le plus largement usitée, le terme communautaire étant ici et jusqu'à un certain point en affinité avec la problématique du développement local et de la « participation des habitants ». Des connotations négatives continuent pourtant à lui être attachées comme l'indiquent, entre autres, les travaux d'un groupe constitué en 2000 au sein du FAS pour traiter de cette question, perçue comme « une difficulté » qui « gêne l'obtention des financements »<sup>9</sup>.

Une première logique de recours de la part des institutions – élus et techniciens - à ces organisations réside dans ce que nous pourrions qualifier de « relation instrumentale ». Tout en tenant compte de la volonté des associations de se mobiliser dans « la lutte contre l'exclusion » (cf. point 3 ci-infra), les professionnels choisissent de les valoriser non pas pour ce qu'elles font, mais pour une qualité en quelque sorte intrinsèque qui est leur *proximité* à l'égard de « populations en difficulté ». Pour les professionnels, le premier intérêt des associations des migrants réside dans le fait de « *toucher* - selon l'expression consacrée - *des populations intéressantes* » au regard des objectifs des politiques sociales. Selon les orientations stratégiques du FAS au début des années 2000 : « une façon de résoudre les difficultés de définition des publics résiderait dans le pari fait sur le dynamisme local des intéressés : là où une association même de fait se crée, se donnant pour but d'agir pour l'intégration, là serait le public » (FAS, 1999-2001 : 15). Ces associations deviennent ainsi des relais d'une action publique « en difficulté de publics », c'est-à-dire en direction de catégories de bénéficiaires qu'elle ne peut pas définir ou ne souhaite pas figer.

---

<sup>9</sup> Les administrateurs préconisent notamment l'appellation d'« associations à base communautaire ». Certains auteurs évaluent à plus de 1 000 « les associations issues de l'immigration » soutenues par le Fonds au début des années 1990 pour un total de 3500 organismes financés cf. Albano Cordeiro (1994).

A Garges-lès-Gonesse, « Enfants de France, Cultures du monde », une association créée par des travailleurs sociaux, spécialisée dans la *médiation* qui propose notamment un « accompagnement psychologique des familles migrantes et de leurs enfants », illustre cette démarche. Avec un centre social de quartier, l'association est à l'origine du « Groupe interculturel des pères », rencontre animée par un psychologue où « *les pères de sphères culturelles différentes viennent partager ce que c'est que d'être père dans la migration* ». Pour mettre en place ce projet, les professionnels commencent par rencontrer « les associations communautaires » dont les coordonnées leur sont transmises par la ville. Pour la responsable d'EFCM, ancienne conseillère technique à la DDASS, se tourner vers ces associations, c'est « *la stratégie la plus économique pour toucher les migrants* ».

Au fil des actions, ce rôle de « contact » ou de « relais » peut prendre de l'importance au point de transformer les associations en sorte de référents vis-à-vis de leurs compatriotes. C'est l'exemple de « l'Interafricaine » de Goussainville qui nous est rapporté par un agent de développement social intervenant dans le Val-d'Oise :

*« Une association vraiment reconnue dont j'ai fait l'expérience c'est l'Interafricaine à Goussainville. Dès qu'il y a un problème avec la communauté d'Afrique Noire on les appelle au secours. Ils sont devenus une association-relais entre la communauté africaine et les institutions : l'école, les bailleurs... A Goussainville, si tu veux intervenir auprès de la population d'Afrique Noire, tu passes forcément par eux. Ils ne font pas simplement de la médiation culturelle, mais développent beaucoup de projets : des activités pour les jeunes, du soutien scolaire, des goûters etc... Ils sont partout, dans les réseaux, parmi les administrateurs du centre social..., et ont le souci vraiment de développement social du quartier. »* (agent de développement social).

L'enquête a permis de mettre en évidence le rôle joué par les politiques de la ville dans le développement et la légitimation de ces pratiques, à Garges plus particulièrement, où le recours aux « médiations des associations communautaires » était inscrit dans le programme du Contrat de ville. Evoquons, pour illustrer ces propos, l'exemple de l'association « Garges Tamoul Welfare ». L'association se crée en 1992 suite à des problèmes de vol et d'agression dont sont victimes des travailleurs tamouls. Son premier objectif est « la sécurité », mais au fil du temps et des échanges avec les institutions locales, elle est amenée à « s'ouvrir » à d'autres actions en direction de la population tamoule : accompagnement administratif, sorties familiales, cours de français pour les adultes, cours de tamoul et soutien scolaire pour les enfants sont mis en place à l'initiative du président qui, à titre personnel, fait un travail d'aide aux familles : « *C'est un monsieur qui ne parle pas forcément bien le français mais qui s'implique, va dans les réunions d'associations... et c'est important parce qu'il y a du monde derrière lui !* » (responsable d'une grande association gargeoise).

« Garges Tamoul Welfare » bénéficie d'une aide « ordinaire » du FAS<sup>10</sup>. Elle est, dit-on, bien vue par la municipalité RPR (UMP) en place. La candidature de l'association au soutien du contrat de ville pour les activités de soutien scolaire et des sorties familiales va toutefois soulever des interrogations, comme en témoigne cet extrait d'entretien mené avec un des professionnels en charge de cette politique :

---

<sup>10</sup> Depuis 1994, deux procédures de financement sont proposées aux associations. La première dite « ordinaire » permet d'obtenir des aides au titre des objectifs propres de l'établissement. La deuxième sert à allouer des financements aux associations œuvrant dans le cadre des politiques de la ville.

*« Quand l'association tamoule est venue nous voir pour la première fois, ils voulaient faire du soutien scolaire pour les enfants tamouls avec un professeur tamoul (étonnement). Nous ne pouvons pas encourager une action qui se passe dans une seule communauté. Après avoir longuement discuté avec eux, l'arrangement que nous avons trouvé pour aider les activités de soutien scolaire revenait à ce que l'association soit par ailleurs dans une posture d'ouverture, qu'ils soient partenaires. Je pense que pour eux c'était un effort à faire... quand ils arrivent en France les migrants se regroupent d'abord entre eux pour, dans un deuxième temps, s'ouvrir à la société française. »*

Les professionnels demandent à l'association de « s'ouvrir aux partenaires » : pour le projet de soutien scolaire, une association d'habitants des plus importantes dans la ville lui prête ses locaux. Avec le centre social de la CAF, un suivi spécifique des familles tamoules sera mis en place, des places seront réservées pour les enfants en soutien scolaire, des sorties familiales seront organisées conjointement par le centre social et l'association. Cette posture est favorablement accueillie : *« L'association Tamoul a fait des efforts. Ils font des activités entre eux - le soutien scolaire c'est pour les enfants tamouls - mais essayent aussi de sortir de leur communauté ; l'association a travaillé avec le centre social, avec l'école. C'est un effort d'ouverture, d'intégration. »* -note de manière positive le chef de projet.

Le soutien à cette association continue néanmoins à susciter des réticences parmi les professionnels et notamment ceux qui sont moins impliqués dans les réseaux locaux du développement social. C'est ce qu'illustre la discussion suivante entre trois travailleurs sociaux. Alors que le partage des locaux avec l'autre association gergeoise s'est terminé par des « incidents », le centre social de la CAF a accepté d'accueillir l'association sur sa demande. C'est ainsi que l'association fait des cours de soutien scolaire pour les enfants tamouls en tamoul, tous les samedis matin, dans les locaux du centre :

Directrice du centre social : *« Les Tamouls font du soutien scolaire chez nous parce qu'ils ont pris un créneau qui nous convient -le samedi matin. Monsieur M. touche sa population, c'est clair, des enfants Tamouls. C'est un fonctionnement communautaire oui, mais avec des soucis d'ouverture, ah oui, complètement. Avant ils partageaient une salle avec une autre association pour le soutien scolaire, mais apparemment il y a eu des incidents, des difficultés qui font qu'ils ont du mal à cohabiter. »*

Agent de développement social : *« L'explication que j'ai eue par la responsable de cette association, c'est qu'effectivement ils ont un fonctionnement trop communautaire. Au début quand ils les ont accueillis c'était vraiment pour travailler ensemble et là il s'avère qu'il [le président] s'occupait vraiment de sa communauté dans un petit coin bien précis... ils avaient du mal à établir des rapports. »*

Directrice du centre social : *« C'est vrai que nous aussi, c'est le constat qu'on fait par rapport à cette activité-là. Le fait qu'elle se passe le samedi, on n'a pas de présence ici, on n'est pas en mesure de vérifier. Je suis allée à plusieurs reprises, c'est vrai que ce sont des enfants d'origine tamoule avec un professeur tamoul. »*

Travailleuse familiale : *« Et de toute façon c'est un peu son souhait puisqu'il veut parler aux enfants en tamoul pour mieux se faire comprendre. »*

Agent de développement social : *« Oui, il y avait ça aussi puisque le soutien scolaire se faisait en tamoul ! »*

Directrice du centre social : *« En tamoul, non, non, c'est un mélange. Mais quand il y a difficulté par rapport au langage, ils utilisent la langue que comprennent les enfants. De toute façon quand il a fait la demande d'une salle pour le soutien scolaire, bon... il avait l'accord quand même... des financements par le contrat de ville. S'ils ont un*

*financement c'est qu'il y a une reconnaissance quelque part. S'ils ont un financement, ils ont une reconnaissance. »*

Comme le montrent ces extraits, soutenir une association pour qu'elle puisse mener des actions auprès de « sa communauté » ne constitue pas aux yeux des travailleurs sociaux une approche « canonique ». A l'heure actuelle, ce type de projets semble fonctionner et être vécus dans la pratique professionnelle essentiellement sur le mode de la *dérogation*, qu'illustre parfaitement ici le thème du *samedi matin*. Pour les professionnels du développement social urbain, il s'agit-là en revanche d'un « pari à relever ». Le caractère revendiqué d'expérimentation et d'« exceptionnalité » de leur démarche, leur confère des espaces d'action et d'innovation ; l'appel à *la participation des habitants* étaye et légitime ces pratiques. Les études et bilans produits par le FAS avant 1993 font le constat de la difficulté à faire prendre en compte par les institutions « les actions en direction d'un public immigré, surtout lorsqu'elles sont portées par des associations communautaires » (FAS, 1994)<sup>11</sup>. En 2000, une génération de contrats de ville plus tard, des études commanditées par l'établissement montrent que ses crédits représentent en moyenne 5 % des budgets des associations financées, le complément venant essentiellement des municipalités et de la politique de la ville (Blanc, 2000 ; Murat, 2000). Par ailleurs, sur la période 1995-2000, les ¾ des crédits régionaux du FAS sont consacrés aux territoires inscrits en politique de la ville (Doytcheva, 2007).

Les entretiens réalisés avec les chefs de projet ont permis de mieux éclairer leur logique d'intervention. Pour les professionnels rencontrés, les aides apportées aux associations n'étaient pas seulement la contrepartie d'une action utile pour la collectivité, mais aussi un « *moyen pour l'intégration* ». Dans la mesure notamment où la demande de subventions était vue comme devant permettre d'enclencher un parcours d'intégration dans la société française :

*« Notre démarche est celle du développement social urbain. Nous sommes là pour sortir les quartiers de l'exclusion. Notre objectif est d'ouvrir ; se retrouver entre soi, c'est un obstacle. Nous aidons les associations financièrement, mais attendons en contrepartie une démarche d'ouverture vers le quartier et aux autres catégories d'habitants. »* (chef de projet)

*« Il faut soutenir les communautés pour avoir en leur sein des contacts. Dans un premier temps, nous les soutenons et dans un deuxième temps nous faisons en sorte qu'elles s'ouvrent. S'ils demandent des subventions publiques, nous demandons la transparence : s'ouvrir, travailler en réseau. ... Les subventions publiques ne sont pas un dû. On ne veut pas d'un rapport marchand, mais il y a tout de même une contrepartie symbolique qui est de tâcher de s'ouvrir à la société française. »* (chef de projet)

---

<sup>11</sup> Voir aussi Sonia Fayman, Micheline Keil, 1993 : « Il existe ainsi de fait sinon de droit, un « réseau FAS » d'associations qui tirent de cette source leurs principaux moyens financiers et auxquelles d'autres subsides ne sont accordés qu'avec la plus grande parcimonie ». En 1995, une année après le démarrage des premiers contrats de ville auxquels il est associé, le FAS enregistre une progression sans précédent du nombre d'associations qui le sollicitent (+ 30 % en un an). Le nombre d'organismes financés croît également dans des proportions plus fortes : on en dénombre plus de 7 000 en 2000 contre 5 000 en 1995.

En matière d'immigration, l'administration a très tôt adopté en France une attitude originale : plutôt que de se développer elle-même, elle a opté pour une multitude d'actions médiates permettant à l'État de jouer un rôle déterminant sans avoir à définir une politique sur le long terme qui l'impliquerait ouvertement (Viet, 1998). D'après le directeur du FAS, les associations sont confrontées aujourd'hui à une « commande publique clandestine » qui vise clairement à les « structurer sur le champ de l'intégration<sup>12</sup> ». Le soutien public à leur égard est contingent des actions mises en place - elles ne sont financées que dans la mesure où leurs objectifs sont en adéquation avec les programmes de l'Etat. Mais, à la lumière de l'enquête, ces rapports, lorsqu'ils engagent notamment les associations de migrants, semblent aller au-delà de la dimension instrumentale : les associations sont soutenues non seulement en raison des actions qu'elles mènent mais aussi et peut-être surtout pour devenir différentes. Tel est notamment le sens de la demande « d'ouverture » qui leur est adressée par les institutions et qui les constitue en, à la fois, objets et sujets de l'action publique.

### ***Une injonction paradoxale : l'ethnique au service de l'intégration***

La permanence de ces visées institutionnelles qu'on peut qualifier d'assimilationnistes est, comme je le suggérais plus haut, jusqu'à un certain point, occultée par le recours rhétorique à la notion de *participation* qui permet de renouveler, à l'intérieur même de la vision républicaine, la relation entre identité particulière et vivre-ensemble. Cependant à regarder de près, ce cadre de « visibilité autorisée » (Milliot, 2000), tracé par les principes de la participation est celui d'une subordination de l'ethnicité, mobilisée, mise au service de valeurs « légitimes », comme la promotion de la Culture, la paix sociale, le lien social.

Tout d'abord « le travail identitaire », pour reprendre l'expression d'une des personnes interrogées, que mènent les associations, ne fait pas ou ne devrait pas faire directement, selon les professionnels, l'objet des politiques urbaines. Comme l'explique un chef de projet :

*« Il est logique que les populations étrangères en France essaient de préserver leur identité, de transmettre leurs traditions comme le feraient les Français à l'étranger. C'est un travail identitaire qui est normal et je n'ai pas d'état d'âme par rapport à ça... Le travail sur l'identité des communautés c'est bien [mais ce n'est pas l'objet du contrat de ville, on ne donnera pas des subventions pour des cours d'arabe, par exemple]. Le contrat de ville est là pour lutter contre les exclusions, pour l'intégration... c'est tout un état d'esprit. »*

Néanmoins, retranscrite, cette phrase gêne<sup>13</sup> et c'est la notion d'intégration qui est l'objet premier des critiques :

*« La formulation me gêne parce que ce n'est pas si clair que ça... justement, il y a débat sur ces questions, ce n'est pas tranché au niveau politique, ni politique de la ville... Le travail sur l'identité peut faire l'objet du Contrat de ville si ça ouvre : savoir qui on est, d'où on vient pour mieux participer à la société française, établir une espèce de passerelle... Des passerelles, cela veut dire qu'il y ait toujours un aller-retour entre leurs préoccupations et celles de la société française, une ouverture, de la*

---

<sup>12</sup> Intervention d'Olivier Rousselle, directeur du FAS au colloque organisé par l'ADRI sur les associations issues de l'immigration, le 24 avril 2000 à Paris

<sup>13</sup> Les entretiens avec certains professionnels ont été reconstitués à partir de notes. Dans ces cas, comme ici, le texte à été soumis à nouveau aux personnes rencontrées pour être commenté.

*communication... Cela dépend comment s'est fait. Le terme d'intégration est connoté, il évoque l'assimilation, c'est-à-dire ne pas fonctionner en autarcie. Car si l'assimilation signifie d'oublier complètement sa culture, l'intégration veut dire adopter la culture du nouveau pays. Et nous, on ne leur demande pas de le faire. Je pense qu'au contraire, la notion de reconnaissance peut être intéressante pour nous [...] On ne financera pas des cours de Coran mais des cours de langue maternelle pourquoi pas, ça peut être intéressant. » (chef de projet)*

Comme le montre cet extrait d'entretien, c'est la métaphore des *passerelles* qui est le plus souvent évoquée dans les discours professionnels pour étayer leur approche de l'ethnicité. « Établir des passerelles », c'est, pour reprendre les propos de la personne citée, « savoir qui on est d'où on vient pour mieux participer à la société française ». C'est essayer de joindre les deux termes d'une équation problématique entre identités particulières et vivre-ensemble. La « solution » républicaine classique est basée sur leur déliaison voire l'opposition : « Au privé, la diversité des cultures, la liberté des attachements ou des fidélités particulières, religieuses ou historiques [...]. Au public, l'unité des pratiques et des instruments de la vie commune, politiquement organisés autour de la citoyenneté » (Schnapper, 2000). Les « passerelles » tentent aujourd'hui une mise en relation : l'identité particulière, la valorisation d'un patrimoine historique et culturel doivent permettre une insertion plus harmonieuse dans la société française.

Mais dans la recherche d'une nouvelle équation entre identité particulière et vivre-ensemble qu'illustrent ces propos et les observations recueillies dans l'enquête, la mise en relation ne signifie pas l'équivalence. La cohésion sociale, l'intégration demeurent les objectifs essentiels de l'action publique, tandis que l'identité se voit réserver le rôle de moyen pour y parvenir : c'est une « identité-instrument » ou « identité-réponse ». Ainsi se dessinent les contours d'une injonction paradoxale portée par l'institution qui est celle de « l'ethnique au service de l'intégration » : l'identité au nom de la participation, la mobilisation ethnique comme source de « lien social », la participation comme facteur d'intégration. « *L'identité au service de la participation ? - oui si vous voulez, même si je ne le dirais pas en ces termes* » - réagit une des personnes rencontrées.

En référence à cette équation, il est possible de dégager au regard des données de l'enquête, différents types de mobilisation et d'action associative, différentes « figures de l'altérité », auxquels correspondent aussi des stratégies différenciées d'intervention et de prise en compte institutionnelle (Doytcheva, 2007). Ainsi, un premier type de rapport à l'ethnicité consiste à la dissocier du politique et du public et à la confiner à une sphère « privée », comme le suggèrent les principes républicains. Cette forme de « gestion de l'ethnicité », au regard des données de l'enquête, demeure massive et organise un grand nombre de pratiques dont notamment celles qui sont perçues comme les plus légitimes. Mais ce cadre républicain est aussi, de manière notoire, renégocié, « aménagé », peut-être au point d'être déstabilisé. En effet, d'une part, « l'offre institutionnelle de participation » (Doytcheva, 2007) finit par interpellier des associations qui ne se donnent pas au départ des objectifs d'action publique, les poussant à reformuler les projets de convivialité communautaire en termes de « service rendu aux habitants ». D'autre part, c'est à une tendance à l'*ethnicisation* que sont confrontées nombre d'associations de quartier. Alors qu'elles se définissent comme « *laïques et républicaines* », on n'y voit que trop « *un groupe de petits Marocains* ». Le fait que ces associations créées majoritairement par des jeunes « Beurs » forment aujourd'hui une vitrine de l'action municipale, faisant partie des acteurs les plus reconnus et les plus soutenus, nous place ici au cœur d'un des paradoxes de l'idéologie méritocratique républicaine qui œuvre à construire les trajectoires de renoncement en carrières exemplaires et, partant, est amenée à dévoiler, elle-même, « les origines » qu'elle prétend occulter.

Mais l'enquête a permis également d'observer des logiques de mobilisation qui essaient de rompre avec ce jeu du « montré-caché » de l'ethnicité. C'est leurs sens, portée et limites que nous proposons d'interroger à présent.

### *Ethnicité et intégration, une synthèse imparfaite*

Joindre ethnicité et action publique, telle est la tâche des associations qui souhaitent être reconnues dans, et non par-delà, leur différence. Au regard des données de l'enquête, un profil sommaire peut être tracé : ce sont, dans la très grande majorité, des associations de migrants et non de descendants, issues de migrations africaine, maghrébine, asiatique. De création relativement récente, elles sont toutes en quête de développement. Si elles se rapprochent des « partenaires-type » du DSU – associations d'habitants, volontaires pour lutter contre l'exclusion - dont elles souhaitent capter les financements, ces associations ne vont pas jusqu'au bout des logiques développementistes. Si elles se disent prêtes à « ouvrir » leurs activités aux habitants du quartier, comme le souhaitent les professionnels, l'identité particulière, la collectivité migratoire demeurent pour leurs responsables et adhérents un élément essentiel de mobilisation, d'identification et de référence. Leurs appellations sont explicites : Garges Tamoul Welfare, Amicale des Tunisiens, Amicale des travailleurs turcs, Association pour la promotion de l'Outremer, Association de parents africains, Association pour la solidarité franco-africaine, etc. Le « travail identitaire » évoqué plus haut occupe une place importante dans leurs activités, à travers l'enseignement religieux et des langues maternelles, la célébration des fêtes traditionnelles. Mais en plus de cette dimension ethnique, ces associations nourrissent l'ambition de mener une action sociale au bénéfice de leurs compatriotes, sur le mode déjà évoqué du volontariat local.

L'argument de l'identité comme moyen de l'intégration est dès lors repris et développé par les responsables associatifs. Pour des raisons que nous ne pouvons pas développer ici qui tiennent autant à des facteurs d'ordre individuel (histoire familiale et générationnelle, parcours d'insertion) que structurel (en termes de « fenêtres d'opportunité »), ils se saisissent des « niches » de visibilité et de parole qui leur sont ainsi ouvertes. Une première manière, pour eux, d'invoquer l'ethnicité comme moyen au service de la société s'enracine dans une réflexion psychologique sur l'individu au « *carrefour de deux cultures* », « *entre deux chaises* », « *sans repères* » qu'il s'agit de « *stabiliser dans sa tête* » pour qu'il puisse pleinement participer à la société :

*« Vous savez, il s'agit de sortir les jeunes de la délinquance parce que Garges est une ville difficile. Il ne faut pas que les jeunes dérapent dans la délinquance. Les protéger, c'est notre but principal : les attacher à leurs origines, à leurs traditions, à leur culture... Parce qu'ils sont peut-être Français, mais ils s'appellent Mohamed... Ils sont perdus dans leur tête, moralement, ils ne sont pas bien. Ils ne savent pas s'ils sont français ou tunisiens, entre deux.*

*Connaître leurs origines, comme ça ils savent que là où ils iront, ils seront les bienvenus ; ils se sentiront chez eux, en France, comme en Tunisie. Il faut leur faire sentir ça, c'est essentiel... Et là, ils peuvent penser à l'avenir, faire des projets, ils sont bien dans leur peau... »*, explique le président de l'Amicale des Tunisiens de Garges, qui propose à ses adhérents des activités multiples, « culturelles, sociales, sportives » dont des galas, des sorties familiales, du soutien scolaire, des cours d'arabe pour les jeunes ainsi que, récemment, un séjour touristique en Tunisie organisé avec le concours des autorités tunisiennes et gargeoises.

Souvent, il s'agit plus pragmatiquement « *d'occuper les jeunes* », « *pour pas qu'ils traînent dans des milieux indésirables* » :

*« L'autre jour, j'ai vu un petit Turc voler des cassettes dans ma voiture - ses parents ne s'occupent pas assez de lui... Alors, je l'ai pris par la main, je l'ai amené dans l'équipe de foot (de l'association) ... Personnellement, ce qui m'intéresse c'est la jeunesse ; je ne veux pas qu'elle traîne dans des milieux indésirables »* (H., 30 ans, responsable « de la jeunesse, de la communication et des relations publiques », Amicale des travailleurs turcs)

*« L'idée de l'association nous est venue en 1998. Avec Monsieur M. et Monsieur C. on se demandait : « est-ce que c'est normal que nos enfants soient tout le temps dehors ; pourquoi les autres enfants, on ne les voit pas et il n'y a pas que des Africains à Garges, il n'y a pas que des Arabes ... » Mais c'est parce qu'on ne s'occupe pas de nos enfants. Et si on créait une association, peut-être pourrions-nous récupérer nos enfants qui sont tout le temps dehors. Ce sera un lieu de rencontre et à l'avenir on pourrait créer des activités. L'association a commencé à fonctionner l'année suivante avec des cours de soutien scolaire »* – explique le président de l'Association de parents Africains qui en plus du soutien scolaire propose des cours d'arabe, un enseignement religieux et qui, soutenue par le contrat de ville, souhaiterait développer une mission de « médiation » auprès des écoles.

D'autres thèmes, plus novateurs, comme celui de la *mémoire* ou de la *démocratie culturelle* peuvent servir également de « passerelles » pour une appropriation institutionnelle de l'ethnicité. Mais, au regard de l'enquête, leur mobilisation semble pour l'heure une stratégie essentiellement rhétorique et discursive. Dans la pratique professionnelle, les solutions retenues sont davantage pragmatiques qu'idéologiques. En dépit de la dialectique recherchée entre identité particulière et vivre-ensemble, les « partenaires » préfèrent fermer les yeux sur les projets dits « communautaires » des organisations des migrants pour « les soutenir au titre de » – selon l'expression consacrée – activités sociales plus traditionnelles. C'est « au titre de » l'accompagnement administratif, de l'aide aux devoirs ou de la médiation scolaire qu'elles trouvent une place dans les dispositifs d'action locale. Tout se passe comme si, à défaut de dialectique, c'est à nouveau le principe de coupure qui l'emporte, cette fois administrativement recréée, à l'intérieur même du projet associatif, entre le « travail identitaire », qui demeure l'affaire privée du groupe, et son action sociale, agréée par les pouvoirs publics<sup>14</sup>. Le *projet*, innovation méthodologique centrale de l'action publique des vingt dernières années, est l'instrument et la clé de voûte de cette séparation.

Pourtant ce qui est séparé sur le plan administratif et comptable est re-lié dans les pratiques par le travail rhétorique déjà évoqué mais aussi de manière plus pragmatique. Il arrive ainsi que l'aide logistique et financière apportée par les pouvoirs publics « au titre de » activités sociales, puisse soutenir également la gestion des « affaires culturelles », « internes à la collectivité ». Les salles mises à disposition pour du soutien scolaire peuvent accueillir des cours d'enseignement religieux ou de langue, malgré les réserves de principe : « *La religion... comme la salle n'est pas faite pour ça... les enfants, s'ils ont des prières à faire, ils font chez*

---

<sup>14</sup> Selon les administrateurs du FAS, financer des actions et non des structures, « permet de sortir du faux problème qui est le fait de savoir si une association est communautaire ou non » car « c'est moins l'identité de la structure que les compétences mises en œuvre et les actions entreprises qui importent. » Cf. compte rendu du groupe de travail administrateurs/action sociale du 20 octobre 2000, document interne.

*eux. Ici, c'est pour les révisions, l'aide aux devoirs... la religion, de temps en temps, ça arrive.* » - admet un responsable associatif. Au-delà, les actions mises en place avec un soutien public - sorties familiales, aide aux devoirs – peuvent être transformées par l'association en *services rendus* aux adhérents et donc en moyen de fidélisation, voire de recrutement pour des activités plus contraignantes, comme les enseignements des « cultures d'origine » aux jeunes. Comme l'explique le président de l'Amicale des Tunisiens de Garges : « *Au début on avait des difficultés pour faire venir les enfants aux cours d'arabe parce qu'ils ont déjà des cours toute la semaine, c'est trop... Alors on a choisi le dimanche, puis par les sorties qu'on a faites... ce n'est pas que je les menace, mais je leur fais un peu de chantage : « si vous ne venez pas aux cours... ». Le voyage en Tunisie c'était en priorité pour ceux qui suivaient les cours d'arabe. Quand ils ont vu qu'il y avait un intérêt, ils sont plus motivés pour y aller* »<sup>15</sup>.

Peu d'associations cependant réussissent « le passage » - qui se rapproche d'un « passage en force » - leur permettant d'allier, fidélité aux origines et soutien public. L'ambivalence du projet associatif, entre identité particulière et action publique « d'intégration », leur fonctionnement marqué par la spontanéité et le manque de formalisme, font également leurs faiblesses. Pour les professionnels, dépourvues des « moyens culturels » nécessaires, ces associations ont besoin d'un accompagnement important pour accéder aux dispositifs d'aide publique. Dans les appels à projets du contrat de ville, elles ont du mal à soutenir la concurrence des professionnels et des associations d'habitants en voie de professionnalisation. Si elles souhaitent, à leur tour, évoluer vers la professionnalisation, elles suscitent la suspicion<sup>16</sup>. Leur place dans l'action publique locale semble de ce fait périphérique, davantage symbolique que réelle : « *Elles font deux-trois projets et puis arrêtent* » - explique un chef de projet.

### ***Les limites de la reconnaissance par la participation***

C'est du constat de la fragilité et de la contingence de ces arrangements locaux que procède précisément une autre forme de mobilisation associative et de construction identitaire observées dans l'enquête. En lieu et place d'une « ethnicité républicaine » (Geisser, 1997), ces associations attendent des pouvoirs publics d'aller plus loin dans leur logique de prise en compte et de reconnaissance et sont accusées du coup de bousculer les principes laïques de la république. C'est en effet une figure dérangeante de l'ethnicité qui se dessine ici, incarnée au regard de l'enquête, majoritairement mais non exclusivement, par ce que j'appellerai, en reprenant leur manière de se définir, les « associations musulmanes », sans que bien sûr soit entendu par là qu'il s'agit de phénomènes propres à l'islam.

Tout d'abord, un certain nombre d'associations à dimension religieuse observées dans l'enquête sont à rapprocher d'une vision républicaine dominante de l'intégration et de la laïcité. Créées plutôt par les migrants que par leurs enfants, elles sont organisées notamment autour de la gestion d'un lieu de culte : la synagogue de l'Association des Israélites de Garges installée dans un studio HLM, la mosquée de El Hayat sise dans un ancien local à vélos ou encore la « mosquée turque » qu'abrite le pavillon de l'Amicale des travailleurs turcs à Garges en offrent des exemples. Parallèlement à la dimension culturelle, ces associations, qui

---

<sup>15</sup> Selon certaines théories de *l'action collective ethnique*, son émergence est à mettre en rapport avec la capacité d'une collectivité à distribuer des récompenses et des punitions, ressources généralement détenues par les organisations de toute sorte internes à la collectivité (Hetcher, 1982 : 412-434 ; Herbert, 1984 : 377-381).

<sup>16</sup> « *Elles cherchent souvent à se salarier* » - nous livre ses réticences une personne interrogée.

sont toutes des associations de loi 1901, développent d'autres activités, plutôt de convivialité, sociales, éducatives. Elles consentent à n'y voir cependant que l'affaire essentiellement « privée » de la « communauté ». Leur place dans l'espace socio-politique local se veut celle d'un certain retrait, leur relation aux pouvoirs publics est marquée par une attitude de réserve exprimée.

Monsieur H., d'origine algérienne, arrivé en France en 1954, est le fondateur, en 1977, de l'association El Hayat à Garges, qui aujourd'hui gère une des quatre salles de prière dans la ville et est considérée, notamment par la municipalité, comme l'émanation la plus légitime de la « communauté musulmane » locale. Il explique :

*« La Ville ? Vous savez, elle a déjà ses problèmes. Je n'ai jamais osé demander quelque chose à la Ville. Nous ne sommes pas des gens qui demandent ; si nous demandons quelque chose, c'est une salle de prière pour le mois du Ramadan, parce qu'on ne peut pas faire autrement ; ou encore une salle pour les cours parce qu'ici il n'y a pas de chauffage... mais l'argent du contribuable on n'en veut pas. Je ne me plains pas de la municipalité, au contraire, je les remercie beaucoup. Tout ce que nous avons demandé, nous l'avons obtenu parce qu'on ne demande pas n'importe quoi, on connaît nos limites. Il faut toujours compter d'abord sur soi-même. »*

Ce rapport à l'espace public et à la vie politique locale distingue les associations religieuses des migrants des « associations musulmanes » qui sont elles, plutôt le fait de descendants, et qui, au regard de l'enquête, se disent prêtes à agir « *en terrain potentiellement politique* ». C'est l'exemple, tout d'abord, de l'association vitriote « Culture et Traditions », association « issue des quartiers » qui propose la palette habituelle d'activités socio-éducatives, ainsi que des cours d'arabe et un enseignement coranique pour les enfants, dont les dirigeants ont présenté une liste éponyme aux élections législatives de 1993. C'est ensuite l'exemple du Rappel à Garges, association de « jeunes Français musulmans » investie dans des activités sociales diverses, qui est identifiée pour les prises de position de ses responsables lors des premières « affaires du voile » au lycée de Goussainville. Enfin, plus généralement, les responsables associatifs n'hésitent pas à évoquer ici le poids électoral de la « communauté » : « *Nous avons environ 3 000 personnes inscrites sur les listes électorales de Garges et de Sarcelles et nous en avons environ 1 000 qui votent. Oui, cela représente beaucoup de monde. La maire actuelle a été élue en 1995 avec seulement 13 voix d'écart et elle l'a reconnu : "J'ai été élue grâce à la communauté musulmane qui s'est mise derrière moi". Alors nous nous mettrons derrière celui qui voudra satisfaire nos demandes...* ». (Association à l'initiative d'un projet de « centre culturel musulman » à Garges (cf. infra))

Autre point de dissemblance avec les associations religieuses des migrants, les associations étudiées ici sont demandeuses du soutien public. Elles recherchent l'aide publique, au même titre que les autres associations locales. Et pour cause, elles développent la même palette d'activités socio-éducatives, telles le sport, le soutien scolaire, les sorties familiales. Alors, le manque de soutien de la part de la municipalité agace : « *Comparé à d'autres associations, je ne comprends pas, enfin si, je comprends...* », lance K., âgé d'une trentaine d'années, doctorant en histoire et un des responsables de l'association Le Rappel, association à l'origine d'une pétition signée par quelque 350 Gargeois, reprochant à la ville son manque de soutien.

Les transformations qui affectent les logiques de construction identitaire et de mobilisation associative revêtent ici d'abord une dimension générationnelle<sup>17</sup>. Les associations religieuses des migrants sont ainsi celles des « vieux », des « pères » qui auraient une vision plutôt « locale » : « *Comment améliorer ce qu'on a déjà – la salle de prière, faire participer les femmes, etc.* » Les « associations musulmanes », réunissent plutôt des « jeunes », même si certains sont proches de la quarantaine, souvent (même si pas toujours) nés en France, enfin presque invariablement plus instruits que leurs aînés et bénéficiant d'une meilleure insertion socioprofessionnelle. Selon les témoignages que nous avons recueillis, leur vision se veut plus « globale » – ils dénoncent l'« *islam des caves* » et « *réclament leur dû en république* ». À Garges, entre « vieux » et « jeunes »<sup>18</sup>, les évolutions prennent la forme d'un conflit « générationnel » qui appelle cependant ici l'intervention de la municipalité. M. H., président de l'association, explique :

*« Nous considérons que nous sommes des immigrés, des étrangers. Nous n'avons pas la loi civique et il fallait qu'on connaisse notre limite... Eux, ils sont Français. Ils sont plus... mais plus avec la bouche... Je leur dis c'est facile de gueuler »*

Soutenu par le maire, M. H. réussit à « *garder le contrôle* » de l'association :

*« Madame le Maire nous a aidés à faire face : “Il faut résister, il ne faut pas laisser tomber cette association entre les mains de gens qui vont faire n'importe quoi...” elle a dit. »*

C'est autour de la question de la « mosquée » que les tensions entre ces différentes visions et rapports à l'espace public vont cristalliser. À Garges, comme dans de nombreuses villes de France, la période récente a vu l'émergence d'initiatives associatives pour la construction de lieux de culte « *dignes de ce nom* ». Au moment de l'enquête, c'est l'association El-Irshad qui était porteuse d'un tel projet. Ses responsables sont Français, âgés d'une quarantaine d'années. Ils sont, pour certains, commerçants et ont acquis des boutiques dans un petit centre commercial, sis au milieu d'immeubles d'HLM. Depuis quelque temps, l'association se mobilise pour y créer un « centre culturel »<sup>19</sup>. Ce projet ambitieux nécessite de faire appel à la générosité publique ; il divise la « communauté ». S'il rallie les « jeunes », il ne recueille pas le soutien de El Hayat, dont les responsables craignent d'« *entretenir des illusions* », voire d'« *abuser la confiance des gens* ».

Les tensions révèlent un rapport différent à l'appartenance ethnico-religieuse qui, dans le cas des associations étudiées ici, se nourrit du double refus et du confinement dans la sphère privée, comme pour les associations religieuses des migrants, et d'une instrumentalisation aux guichets de l'État, comme dans le cas des associations volontaires des migrants. Pour ces associations, la religion n'est pas une affaire de culte, mais bien davantage d'identité, une façon d'être empreinte de préceptes éthiques et moraux. L'extrait suivant d'un entretien mené avec le secrétaire de l'association pakistanaise Fallah-E-Darain, association engagée dans une multitude d'activités éducatives, culturelles, récréatives, en négociation avec la ville pour la création d'un « centre culturel pakistanais » (cf. infra), illustre de manière quelque peu exagérée cette vision :

---

<sup>17</sup> Pour R. Breton, les collectivités ethniques sont mues par deux types de forces, respectivement la satisfaction de leurs besoins « domestiques » et la construction de relations avec la société ; il observe ainsi deux types d'organisation qu'il qualifie d'*internally* et d'*externally-oriented*. Les premières sont le fait plutôt des immigrés, les secondes de leurs enfants qui s'organisent sur une base ethnique essentiellement pour négocier un statut au sein de la société (Breton, 1996 : 35-41).

<sup>18</sup> Je reprends ici ces termes qui correspondent aux catégories locales mobilisées par les personnes elles-mêmes pour se définir.

<sup>19</sup> C'est cette appellation de « centre culturel » qui est mise en avant par les associations pour, selon leurs propos, « *lutter contre l'image des minarets qu'on leur oppose pour faire peur* ». Le projet est néanmoins identifié par les habitants et par la municipalité comme un « projet de mosquée ».

*« Falah-E-Darain, le nom de notre association, veut dire succès dans les deux mondes, ici-bas et dans l'au-delà. Puisque nous sommes ici pour un instant précis, nous devons montrer, dans tous les domaines, que nous sommes vraiment des êtres humains ; que nous savons faire la différence entre le bien et le mal et que nous savons faire le bien. Les notions du bien et du mal ne sont pas les mêmes dans toutes les idéologies et cultures, c'est donc d'autant plus important de savoir les reconnaître. C'est la tâche de notre association. »*

Dans d'autres cas toutefois, notamment celui des descendants de l'immigration maghrébine, l'affirmation identitaire revêt des dimensions politiques autant si ce n'est plus qu'éthiques et morales. Elle charrie une histoire collective marquée ici par le passé colonial. L'authenticité et la pureté symbolique recherchées sont alors à la mesure de la stigmatisation dont souffre une collectivité historique (Schnapper, 1998). Une demande de justice sociale informe ce type de mobilisation associative. Elle est d'abord explicite dans la référence à un droit, inégalement appliqué en république, de liberté de culte et de religion. Elle est à décoder, ensuite, dans le refus de certains responsables associatifs d'une reconnaissance conditionnelle et instrumentale :

*« Il ne faut pas poser la question comme ça ; la causalité n'est pas comme ça... ce n'est pas : on essaye de créer une association autour du lien musulman pour... C'est : il y a un groupe de jeunes dans le quartier qui sont tout le temps ensemble...*

*Les jeunes aujourd'hui ne se posent pas la question : "On est Français musulmans ou on est Français ?" Ils ont toujours vécu comme ça. Quand ils ont ouvert les yeux, ils étaient français et musulmans ; ils n'ont pas le recul pour voir que ce sont deux identités potentiellement problématiques. La question de l'identité est une question très difficile. Il y a vraiment un malaise et la façon dont ce malaise est géré n'est pas très intelligente. On essaie d'évacuer le problème parce que c'est trop dur... » (K., responsable du Rappel)*

Les associations décrites ici sont le plus communément exclues du champ d'action des politiques de la ville. Réaffirmée, la laïcité apparaît aux yeux des professionnels, comme la limite des bricolages identitaires et des efforts de reconnaissance entrepris : *« De manière générale, lorsqu'il n'y a pas de distinction entre les affaires religieuses et celles, civiles, cela pose problème ».*

Il pèse sur ces associations des soupçons d'« entrisme », c'est-à-dire d'« essayer de passer un peu partout ». S'apercevant que les demandes à caractère religieux ne sont pas prises en compte, elles opéreraient pour des activités sociales et culturelles, elles chercheraient des « portes » : *« On a l'impression que ce sont des réseaux qui se créent, des filières qui infiltrent la ville. Est-ce de l'ordre du fantasme ? – on ne sait pas y répondre. C'est peut-être de l'ordre du fantasme, mais c'est ce qui se dit en tout cas en mairie »*, confie un employé municipal.

L'étiquette « intégriste » ou « communautariste » est souvent utilisée pour les caractériser. La façon plus ou moins arbitraire dont ces termes sont mobilisés, dans une stratégie de disqualification, à la faveur de rapports de pouvoir, est perçue et soulignée par les responsables associatifs :

*« La mairie ne veut pas des durs, des extrémistes, des intégristes. Nous comprenons cela... mais par quel moyen ils jugent ? Comment font-ils pour savoir qui est extrémiste et qui ne l'est pas ? Il y a un défaut de communication, des préjugés qui aboutissent à classer des gens dans des cases, c'est là tout le problème. Ce n'est pas parce qu'un employé de la mairie n'aime pas l'islam qu'il doit prendre tous les musulmans pour des intégristes... »* (association Falah-E-Darain).

Dans les manières de concilier religion et action publique, une autre figure mérite pourtant examen. C'est celle du catholicisme social, aujourd'hui bien présent dans les « quartiers », où prêtres, diacres et congréganistes assument un engagement important dans la vie locale (Legrand, Lemoigne, De Ridder, 1995 ; Chauvière, 1998 : 79-108). À Garges-lès-Gonesse, c'est l'association Charles Péguy créée par les membres de la communauté apostolique Saint François Xavier qui en donne l'exemple. Elle s'implante dans la ville au début des années 1990 et met en place un centre d'accompagnement scolaire aux activités multiples (« alphabétisation », « centre de documentation », ludothèque, « accompagnement psychologique des adolescents et de leurs familles ») où sont accueillis plus de 120 enfants du primaire au collège, de « dix-sept nationalités d'origine ». Charles Péguy est une des associations locales les plus soutenues, tant par la municipalité, avec laquelle elle avait signé un « contrat d'objectifs », que par le contrat de ville. Dans le discours des responsables sur leur engagement, deux arguments sont intimement mêlés : d'une part, le caractère laïque des activités est revendiqué comme une « *limite volontaire* » qui exclut toute forme de prosélytisme ; d'autre part, leur engagement social apparaît comme indissociable d'un engagement religieux : « *Dans la mesure où nous travaillons avec l'Éducation nationale, nos activités sont laïques..., mais cela ne veut pas dire que nous n'imposons pas notre marque : nous sommes chrétiens, mais non communautaires* ». Une certaine ambiguïté persiste ainsi, et il arrive en effet d'entendre en mairie que « *de l'argent aux bonnes sœurs, on en donne bien...* ».

Les principes de la laïcité sont de la sorte, dans les faits, renégociés, illustrant l'inachèvement de la politique entreprise par la Troisième République qui laisse une place importante à l'Église catholique dans des domaines comme l'éducation ou l'assistance. Aussi, pour leurs sympathisants, le problème évoqué au sujet des associations musulmanes de la non-séparation entre affaires religieuses et civiques, est avant tout un prétexte pris par les institutions pour justifier leur mise à l'écart. Comme l'évoque un employé municipal : « *C'est surtout un argument qui sert leurs adversaires. Je crois qu'au contraire, ce sont des gens qui savent très bien faire la différence* ». Plus généralement, le manque de soutien vis-à-vis des associations est interprété comme un manque de respect à l'égard de la population musulmane. Selon un autre témoignage recueilli sur cette question : « *Nous les Musulmans, on veut nous acculer à l'état de nos arrière-grands-parents !* »

## **Conclusion**

Dans ces exemples, ce sont les limites du *local* et de la *proximité* comme facteurs de pluralisme et de diversité qui apparaissent. Des transactions entre institutions et organisations ethniques des migrants et de leurs descendants, il se dégage une *reconnaissance paradoxale* (Milliot, 2000), où la spécificité d'autrui n'est prise en compte que dans la mesure où elle s'inscrit au sein d'un espace prédéfini, tracé en l'occurrence par l'idée de l'« ethnique au

service de l'intégration ». C'est la notion même de reconnaissance que l'enquête nous invite à interroger ainsi. Traditionnellement, elle aurait été utilisée pour dénoter la détention d'une qualité extraordinaire (Revue du Mauss, 2004). C'est en ce sens qu'on qualifie de reconnaissance en France, la construction et la publicisation de carrières individuelles exemplaires, comme celles de jeunes artistes ou sportifs « issus des quartiers ». Dans ses acceptions contemporaines, la reconnaissance désignerait toutefois non pas la prise en compte de qualités extraordinaires, mais le respect des aspirations à une fidélité à soi, à une *authenticité*, qui caractériserait l'individu moderne (Taylor, 1994, 1998). Les processus et formes de négociations identitaires observés dans l'enquête accusent, nous l'avons vu, la distance avec cet idéal. Mais on peut se demander aussi dans quelle mesure il n'est que rhétorique. Ce qui serait le caractère « dialogique » de la reconnaissance, selon Taylor, engage une réciprocité des perspectives et un langage commun : ne peut être reconnu que ce qui s'inscrit dans un cadre partagé de représentation et de compréhension, donc dans un effort de dépassement de l'unicité par la recherche de catégories communes. Toute reconnaissance serait ainsi dans une certaine mesure paradoxale.

Toutefois, ce paradoxe semble dans le cas présent renforcé par les moyens que se donnent les politiques publiques françaises, à savoir ceux de la *participation*. Selon Kymlicka et Wayne, la participation comme adjuvant de la citoyenneté démocratique souffre d'une aporie fondamentale (Kymlicka and Wayne, 1994). L'idée de la « responsabilisation » des citoyens par leur implication dans les affaires publiques occulte un problème important : comment faire en sorte que les individus se mobilisent dans l'intérêt de la collectivité, plutôt que pour la défense d'intérêts privés. Toute mobilisation collective ne serait pas en soi citoyenne. D'où la nécessité d'une intervention, d'un *arbitrage public* s'assurant du fait que, parmi les mouvements de la société civile, seuls ceux dont les causes épousent les valeurs collectives et contribuent à leur réalisation, soient soutenus. Au terme de l'enquête, dans les exemples que nous avons étudiés, ce cadrage normatif est fortement présent et prégnant. Comme nous avons essayé de le montrer, il demeure cependant massivement attaché, d'une part, à la notion d'*intégration*, définie comme « dynamique de convergence » et hostile donc aux pluralismes. D'autre part, les processus de négociation et d'arbitrage, au terme desquels certaines organisations de la société civile sont soutenues et d'autres non, sont conduits à la discrétion des institutions, demeurent marqués par la contingence et la relativité des arrangements locaux, que ce texte a proposé de retracer, qui les éloignent tant des principes de reconnaissance que de ceux plus largement de justice sociale.

## Bibliographie

BARTHELEMY M., 2000, *Les associations, un nouvel âge de la participation*, Paris, Presses de Sciences Po.

BLANC M. (dir.), 2000, *Les Emplois générés par les organismes bénéficiant d'un financement du Fonds d'action sociale*, FAS-LASTES-GRS.

BRETON R., juillet 1996, « Les nouveaux modes d'organisation ethniques au Canada », in *Hommes et Migrations*, n° 1200, p. 35-41.

CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

CHAUVIÈRE M., 1998, « Techniques sociales, entre idéal républicain et inspiration humaniste », in Guido De Ridder (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'intervention sociale*, Paris, éd. L'Harmattan, p. 79-108.

CORDEIRO A., 1994, « Les associations ciment d'un nouveau peuplement », *Accueillir*, n°197.

- DONZELOT J., ESTEBE P., 1994, *l'Etat-animateur : essai sur la Politique de la ville*, Paris, éd. Esprit.
- DOYTCHEVA M., 2003, Existe-t-il un multiculturalisme à la française ? Une étude sur la politique de la ville, 1981-2003, Thèse : sociologie, EHESS-Paris.
- DOYTCHEVA M., 2007, *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, Paris, éd. La Découverte,
- DUBEDOUT H., 1983, *Ensemble refaire la ville*, Paris, la Documentation française.
- ESPRIT, 1998, « A quoi sert le travail social », Mars-Avril.
- FAS, 1994, *Bilan des sites pilotes pour l'intégration*.
- FAS, 2001, *Orientations stratégiques 1999-2001*.
- FAYMAN S., KEIL M., février 1993, « Les associations issues de l'immigration dans la politique d'intégration en PACA », *Migrations & Etudes*.
- FRASER N., 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? : Reconnaissance et Redistribution*, Paris, La Découverte.
- GEISSER V., 1997, *Une ethnicité républicaine*, Paris, Presses de Sciences Po.
- HERBERT A., 1984, « Rational choice in ethnic mobilization: a critique », *IMR*, 18, 2, p. 377-381.
- HETCHER M. and al., 1982, « A theory of ethnic collective action », *IMR*, 16, 2, p. 412-434.
- KYMLICKA W., WAYNE N., 1994, « The Return of Citizen », *Ethics*, 104/2.
- LEGRAND C., LEMOIGNE P. et DE RIDDER G., 1995, *Cité des citoyens et communauté paroissiale. Catholicisme et nouvelles formes de gestion de l'espace public dans les quartiers de développement social*, Rapport pour le Plan urbain.
- MARTINIELLO M., 1995, *L'ethnicité dans les sciences sociales*, Paris, éd. Puf, coll. « Que sais-je ».
- MAUSS (Revue du), 2004, « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi », n°23, Paris, La Découverte.
- MILLIOT V., 2000, « Culture, cultures et redéfinition de l'espace commun », in *Métissages, héritages, apprentissages*, La Tour d'Aigue, Éditions de l'Aube.
- MURAT H. (dir.), 2000, *Étude sur les emplois dans les associations cofinancées par le Fonds d'Action Sociale*, FAS-Hervé Murat Consultants.
- POUTIGNAT P. et STREIFF-FENART J., 2008, *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf.
- SANDRIER J.-C., *Associations et Politique de la ville - rapport au Premier ministre*, 2001, Paris, la Documentation française.
- SCHNAPPER D., 1998, *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, éd. Gallimard.
- SCHNAPPER D., 2000, « Comment reconnaître les droits culturels ? », *Comprendre*, n°1.
- TAYLOR C., 1994, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, éd. Aubier.
- TAYLOR C., 1998, *Les sources du moi*, Paris, Ed. du Seuil.
- VIET V., 1998, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard.